

QUICK AUDIT

Le respect de la liberté d'aller et venir

Objectif : Evaluer le respect de la liberté d'aller et venir des personnes accompagnées

A QUOI CA SERT ?

Favoriser l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée dans l'établissement ainsi que le respect de sa dignité.



Mensuel



30 min



5 dossiers et observation

La liberté d'aller et venir en ESMS

La liberté d'aller et venir est un droit inaliénable de la personne humaine. La liberté d'aller et venir d'une personne accueillie dans un établissement médico-social s'apprécie tant au regard de sa libre circulation à l'intérieur de la structure que de la possibilité qui lui est laissée de mener une vie ordinaire au sein d'un établissement qu'elle a choisi. Cette liberté fondamentale s'interprète de façon extensive et s'appuie sur les notions d'autonomie, de vie privée et de dignité de la personne.

Liberté d'aller et venir dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, et obligation de soins et de sécurité, Conférence de consensus, 2004.

AUTO-EVALUATION



LES ELEMENTS DE PREUVE

2.2.1 : Critère impératif :

Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée

2.2.2 : Critère impératif :

Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée

1.2.2 : La personne accompagnée est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service.

1.3.1 : La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension.

- Règlement de fonctionnement
- Affichage de la charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Procédures (Exemple : prescription en cas de contention)
- Encadrement des restrictions à la liberté d'aller et venir
- Traçabilité des sensibilisations des professionnels sur les pratiques qui favorisent le respect de la dignité et de l'intégrité
- Réévaluation et suivi des contentions physiques et chimiques
- Traçabilité d'un dispositif individuel de limitation (code d'entrée, bracelet anti-fugue, géolocalisation, domotique) intégré dans le dossier et contrat de séjour
- Transmission / cahier de liaison
- Projet Personnalisé signé
- Limitations acceptées par la personne en fonction de ses capacités de repérage dans le temps et dans l'espace, de ses comportements avec autrui
- Outils adaptés (FALC/PULSE/CAA)
- Sujet abordé en CVS/Instance de représentation (compte rendu)
- CR de réunions associant les personnes

QUICK AUDIT

Le respect de la liberté d'aller et venir

QUIZZ

Question 1 : L'écriture du règlement de fonctionnement de l'établissement a-t-il associé les personnes accompagnées ? Oui Non Partiel

Observation : Les personnes sont-elles libres de circuler dans et en dehors de l'établissement sans ou avec des dispositifs de sécurité alternatifs (bracelet anti-fugue, montre GPS, domotique) ?

Modalités d'accès de l'établissement Oui Non Partiel

Espaces de vie et de rencontre Oui Non Partiel

Analyse de dossiers

Choix des dossiers de personne audités : 5 personnes ayant une restriction de liberté, avenant contrat de séjour (annexe au contrat de séjour en EHPAD), Projet Personnalisé...

Question 2 Q2 : Une analyse bénéfice/risque a-t-elle été menée lors de la mise en place d'un dispositif limitant la liberté d'aller et venir ? Est-elle tracée ?

Question 3 Q3 : Les restriction de libertés font-elles l'objet d'un entretien avec la personne accompagnée et sont-elles tracées dans son dossier / projet personnalisé

Question 4 Q4 : Les prescriptions de contention sont-elles communiquées à la personne concernées et réévaluées régulièrement ?

Dossier 1

Q2 : Oui Non Partiel

Q3 : Oui Non Partiel

Q4 : Oui Non Partiel

Dossier 2

Q2 : Oui Non Partiel

Q3 : Oui Non Partiel

Q4 : Oui Non Partiel

Dossier 3

Q2 : Oui Non Partiel

Q3 : Oui Non Partiel

Q4 : Oui Non Partiel

Dossier 4

Q2 : Oui Non Partiel

Q3 : Oui Non Partiel

Q4 : Oui Non Partiel

Dossier 5

Q2 : Oui Non Partiel

Q3 : Oui Non Partiel

Q4 : Oui Non Partiel

Chaque « Oui » vaut 1 point
« non » et « partiel » 0 point



Note ___ / 18

Si réponse Non ou Partiellement : explicitez le constat



Le ___ / ___ / ___



Par _____